Mairie de Cras

LA CRAZETTE N°51

Chers habitants de CRAS,

J'ai le plaisir de vous proposer le **numéro n° 51** de notre journal communal, première parution de l'année 2021.

J'aurais aimé pouvoir ouvrir ce journal pleine d'enthousiasme et de joie. Ce n'est pas tout à fait le cas. En effet, cet ennemi invisible, ce coronavirus, est toujours bien présent et il règle notre vie au quotidien. Pas de sortie, pas de rencontre, un horizon limité, une vie au ralenti peu satisfaisante qui nous remplit d'amertume. Il est en effet difficile de se projeter et d'organiser des moments de vie tant personnels que professionnels. La campagne de vaccination, au-delà de laquelle nous devrions pouvoir recommencer à vivre normalement, semble en bonne voie. Toutefois, nous devons impérativement continuer à respecter les gestes barrière afin de mettre toutes les chances de notre côté.

Concernant la vie communale, nous avons voté le budget 2021 lors du dernier conseil municipal, le 24 mars 2021. Vous trouverez, dans ce journal, la délibération actant le résultat de l'exercice 2020 et le prévisionnel 2021. Les taux d'imposition n'ont pas évolué ; ils sont restés identiques à ceux des années précédentes. La taxe d'habitation supprimée par l'Etat sera compensée par le département qui reversera aux communes la part de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) qui précédemment lui était dévolue.

Les élus feront au mieux pour mettre en œuvre les investissements nécessaires. La réfection totale du toit de l'atelier communal, endommagé par l'orage de grêle de juin 2019 sera réalisée dans les tous prochains jours. Les aménagements de sécurité prévus seront amorcés. Une réflexion approfondie sur l'organisation du centre village incluant une partie sécurité et cheminements doux a également été engagée en partenariat avec le CAUE (Conseil Architectural Urbanisme et Environnement).

Rendre le quotidien attrayant et paisible reste un enjeu fort de la vie du village auquel je suis très attachée. Le printemps est là, mais il marque le début des travaux de bricolage et de jardinage. Le bruit étant un véritable fléau de la société actuelle, il me semble nécessaire de respecter les horaires définis par arrêté préfectoral : les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 à 19 heures 30. Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. Veillez également à ce que les aboiements de vos animaux n'apportent pas de nuisance par leur durée et leur intensité.

Recevez, chers habitants de CRAS, l'amitié respectueuse de toute l'équipe municipale.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

SOMMAIRE

PAGES 2-3
COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PAGES 4-5
CITOYENNETE

PAGES 6-7
L'ACTUALITÉ DE NOTRE VILLAGE

PAGES 8-9
NOS PETITES CRASPOUILLES

PAGES 10-11
LA ROUTE DE LA NOIX

PAGES 12-14
CHEZ NOS AGRICULTEURS

PAGES 15
SOCIAL

PAGES 16
TRANSPORT SCOLAIRE

PAGE 17-21
LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

PAGE 22
NOTRE HISTOIRE : COLLECTE PARTICIPATIVE

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune : **www.cras38.fr**

La Crazette en reprend uniquement, sous une forme synthétique, les délibérations et points importants.

la Mairie

HORAIRES DE LA MAIRIE

Chantal FABIANI vous accueille, désormais en Mairie **le lundi de 14h à 17h** et **le mercredi de 9h à 12h,** ou **sur rendez-vous.**

Vous pouvez également contacter la mairie par téléphone au 04 76 07 94 10 (sauf le vendredi) ou par email à mairie.cras@laposte.net

la Crazette en ligne !

Retrouver la dernière Crazette sur Internet c'est possible !

Vous ne retrouvez plus la version papier de la dernière Crazette, vous souhaitez consulter un ancien numéro ?
Sachez que les numéros de la Crazette, publiés depuis décembre 2010 sont disponibles sur le site communal **www.cras38.fr/**, rubrique Vie municipale – la Crazette

CONSEIL MUNICIPAL du 27 JANVIER 2021

Validation du compte rendu du précédent conseil municipal (2 Décembre 2020).

2021-01 : CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENT « APLOMB »
Décision unanime est prise d'autoriser la réalisation du projet en validant la convention d'occupation temporaire aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment « Aplomb »

2021-02 : S.V.E SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE APPLIQUÉE AUX DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME
Après avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le projet de dématérialisation proposé par le gouvernement, afin que nos concitoyens puissent saisir l'administration par voie électronique dans les mêmes conditions qu'une saisine par voie postale et échanger avec l'administration par lettre recommandée électronique. La société SIRAP propose un coût d'investissement de 5940€ HT (soit 127€ par commune) et un coût annuel de fonctionnement de 1544,95€ (soit 33 euros/commune).

2021-03 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
La commune ne verse pas de subvention aux associations car elle met à disposition les locaux communaux à titre gratuit. Toutefois, compte tenu de l'intérêt pour notre commune, le conseil municipal valide à l'unanimité, le versement de 250€ au profit du Comice agricole du Sud Grésivaudan, édition 2021 et le versement d'un montant de 150€ au profit de la Radio locale (Fréquence 88.3 FM).

2021-04 : ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURES DE TITRES RESTAURANT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE
Les collectivités ont la possibilité de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités, afin d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Mandat est donné au centre de gestion de l'Isère pour lancer la procédure de renouvellement du contrat qui se terminera le 1er janvier 2022.

2021-05 : PARTICIPATION AU PROJET CITOYEN « CENTRALE DE PRODUCTION D'ENERGIE »
Dans le cadre du projet « citoyen », après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au capital de l'association Wattisère (sas à capital variable Centrales villageoises) en achetant 10 actions participatives d'un montant de 50€ l'une, soit un total de 500€. Pour rappel, Wattisère équipera le toit du bâtiment communal « Aplomb » par des panneaux photovoltaïques.

QUESTIONS DIVERSES :
- Demande de réfection de la voirie communale : une rencontre avec le CAUE est programmée en février
- Projet « route de la Noix » : en cours d'élaboration
- Fibre optique : une rencontre est prévue au mois de mars avec les élus et responsables techniques du Département
- Situation sanitaire : Un point sur la campagne de vaccination a été fait. Un centre a été ouvert à Saint Marcellin dans les locaux de l'ancien tribunal. La commune a recensé toutes les personnes de plus de 75 ans susceptibles de se faire vacciner. Une attention particulière sera apportée aux personnes rencontrant de grandes difficultés pour accéder au site d'inscription.
- Point PLU : le commissaire enquêteur devrait reprendre contact avec nous pour une ouverture d'enquête publique en avril si les conditions sanitaires le permettent.

CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2021

Validation du compte rendu du précédent conseil municipal (27 Janvier 2021).

2021-06 : 2020-01 : COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE :
Madame le Maire prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2020 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve le compte de gestion 2020.

2021-07 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE :
Monsieur MARTOIA, 1er adjoint, présente au vote le compte administratif 2020 au Conseil Municipal et rappelle que la somme de 63 400€ a été prélevée du fonctionnement et affectée en investissement sur l'exercice 2020. Le compte administratif peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE L'EXECUTION					
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/ Solde 20	Reprise 2019	CLÔTURE
Fonctionnement	246 245.89 €	358 892.05 €	112 646.16€	190 417.56 €	303 063.72 €
Investissement	114 183.43 €	155 313.59 €	41 130.16€	- 61 396.12 €	- 20 265.96 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : 282 797.76 €					

QUESTIONS DIVERSES :
- Point budgétaire CCAS : le budget du CCAS a été voté pour un montant de 3568€.
- Débat sur les investissements 2021 : une réunion de travail est prévue le 17 mars 2021 sur ce point.

- Point PLU : l'enquête publique devrait intervenir mi-avril, les informations plus précises seront transmises par le biais du journal communal, par voie de presse et par le site de la commune.
- Centre Village : Un travail a été amorcé avec le CAUE sur l'organisation et la structure du Centre Village
- Situation sanitaire : Un centre de vaccination a été ouvert à Saint Marcellin dans les locaux de l'ancien tribunal. Les membres du CCAS ont relancé le recensement des personnes de plus de 75 ans susceptibles d'être vaccinées. Les personnes concernées seront contactées individuellement.

Divers :
- Fibre optique : Les élus et responsables techniques du Département se sont rencontrés début mars pour faire un état des lieux sur l'avancement des travaux

CONSEIL MUNICIPAL du 24 MARS 2021

Validation du compte rendu du précédent conseil municipal (3 Mars 2021).

2021-08 : AFFECTATION DE RESULTAT :
Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2020 qui s'élève à 303 063,72€, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 la somme de 20 266€ en section d'investissement (compte 1068).

2021-09 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :
Maintien des taux actuels au titre de 2021 : Taxe d'habitation : 15,06% - Taxe foncière « bâti » : 24,94 % - Taxe foncière « non bâti » : 65,91%.

2021-10 : VOTE DU BUDGET :
Adoption du budget primitif 2021 présenté :
- Section de fonctionnement : 575 457€
- Section d'investissement : 236 949€

2021-11 : PARTICIPATION AU PROFIT DE L'AMICALE.COM :
Attribution d'une subvention totale de 479,34€ au profit de l'association du personnel « Amicale.com », décomposée comme suit : 359,34€ pour la participation de 60% du coût annuel du CNAS, 30€ /employé de la commune pour l'arbre de Noël, soit 120€.

2021-12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT « Travaux de sécurisation des ponts »
Adoption du projet de travaux pour la sécurisation des ponts situés chemin du Moulin et de la Combe Billard, pour un montant estimatif de 11 917,88€ TTC. Une demande de subvention auprès du Département sera déposée.

2021-13 : CONVENTION CAUE
Le conseil municipal valide à l'unanimité l'intervention du CAUE dans le cadre d'une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement et autorise le maire à signer la convention avec le CAUE pour le projet d'aménagement du centre-village, afin de permettre à la commune de bénéficier de prestations proposées par le C.A.U.E (conseil et sensibilisation conformes à sa vocation : « Réalisation d'un diagnostic territorial, accompagnement pour la formalisation des objectifs et des enjeux »). Contribution financière forfaitaire de 480€ non assujettie à la TVA, pour douze mois à compter de la signature de la convention.

2021-14 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT
Le conseil municipal, après délibération et étude du dossier présenté, valide la proposition de travaux pour sécuriser un bâtiment communal situé 350 route des Ecoles, par la pose de volets roulants. Celui-ci est régulièrement vandalisé. Devis réalisés pour un montant total des travaux s'élevant à 15 002€ TTC.

2021-15 : REACTUALISATION DELIBERATION 2017 PERSONNEL COMMUNAL –TAUX DE PROMOTION 2021
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux de promotion des avancements de grade à 100% pour le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au titre de l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES :
Insécurité routière à l'intérieur du village. Comportement irresponsable de certains conducteurs automobiles.

PLU : Enquête publique

Ouverture de l'enquête publique unique ayant pour objet l'élaboration du plan local d'urbanisme, le projet de zonage d'assainissement, et le projet de zonage des eaux pluviales

Par arrêté numéro A8 2021, en date du 22 mars 2021, le Maire de Cras a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique.

A cet effet, M. Léon SERT a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Cras, du lundi 12 avril 2021 au mercredi 12 mai 2021 inclus, pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les lundis 12 et 26 avril 2021 de 14h00 à 17h00, ainsi que les mercredis 21 avril, 5 et 12 mai 2021 de 9h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, en mairie, et sur le site internet dédié de la commune www.cras38.fr et formuler des observations qui pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique : Mairie de Cras 12 route des Ecoles 38210 Cras et/ou par moyens électroniques à l'adresse suivante : pludecras@gmail.com

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Cras.

L'équipe de la Crazette

Responsable de la publication : Nicole Di Maria
Impression & Distribution : Mairie de Cras
Comité de rédaction : Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort, Olivier Soehnlen
Mise en page : Olivier Soehnlen
Comité de lecture : Marité Chanal, Catherine Delacour, Laurence Fort
Contribution : Sandra Guillerme, Claire Maury, Franck Michel, Stéphane Michel, Gérard Veyret, Mairie, école et associations de Cras
Photos : Yannick Bres, Hélène Camus-Seller, Claire Maury, Jean-Marie Delacour, Franck Michel, Olivier Soehnlen, Gérard Veyret

FEUX D'ARTIFICE : CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA REGLEMENTATION

L'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques est encadrée sur tout le territoire national.
La période estivale est généralement la plus propice à l'utilisation de feux d'artifice, que ce soit à l'occasion de la fête nationale ou encore des fêtes privées.
Chaque année en France, des centaines de traumatismes par pétards se produisent, pouvant entraîner chez les victimes des brûlures des mains, de la face et des yeux, des traumatismes au niveau de l'oreille, voire des délabrements de membre. Il est donc primordial d'agir avec précaution en respectant les règles d'usage pour réduire au maximum le risque d'accident.

Les catégories : Les enfants de plus de 12 ans peuvent utiliser les petits feux d'artifice de type F1 : Fontaine à gâteau ou clac-doigts. Les adultes majeurs peuvent utiliser les feux d'artifices de types F2, F3 et T1 (en extérieur), c'est-à-dire des pièces de feux d'artifices automatiques ou compacts, des chandelles romaines, des pétards à mèche ou des bengales, **s'ils ne sont pas conçus pour être lancés par un mortier**.
Les règles : Si la mise à feu des artifices se déroule ailleurs que sur la propriété du tireur, il faut demander l'autorisation au propriétaire du terrain. Si le terrain est municipal, il faut obtenir l'accord de la mairie.
De plus, l'utilisation des artifices de type F2, F3 et T1 est assimilable à l'emploi du feu et par conséquent soumise à la réglementation gérant les tirs à moins de 200 mètres des espaces sensibles et à l'intérieur de ceux-ci, **avec interdiction formelle de tout tir en période de sécheresse ou de grand vent**.
Il est donc conseillé, avant tout tir de feu d'artifice, de vérifier auprès de la mairie et de la préfecture, qu'aucun arrêté municipal ou préfectoral, n'interdise temporairement cette activité.

BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère.
Le brûlage à l'air libre de végétaux émet de nombreux polluants parmi lesquels les particules (poussières), les dioxines et furanes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique.
Une étude récente du réseau Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants : un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- Une voiture essence récente qui parcourt 8500 km (3500 km pour une voiture diesel)
- 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fuel
- 40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche

Si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de 400 000 habitants font un seul feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxines et furanes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins. Il faut privilégier la valorisation par compostage :

- Soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité
- Soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche (Vinay)

Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3e classe pouvant s'élever jusqu'à 450 euros.

à savoir

Contrôle qualité des cours d'eau

Dans le cadre du contrat de rivières Sud Grésivaudan, le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques (SYMBHI) réalise une étude sur la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines. L'objectif est de suivre l'évolution de la qualité des eaux sur le territoire, une démarche similaire avait été réalisée en 2011. **Elle se traduit notamment par la réalisation de prélèvement sur le terrain.**

Cette prestation à été confiée au bureau d'études SAGE Environnement et s'étalera sur 2021 et 2022, à hauteur de 4 campagnes de mesure par an sur 33 sites.

Ainsi des techniciens vont être amenés à parcourir les rivières pour effectuer les prélèvements. Ces investigations sont ponctuelles et n'engendreront aucun dommage sur les terrains concernés par la mission. **Nous remercions par avance les riverains pour l'accueil réservé aux équipes techniques.**

Pour toute information n'hésitez pas contacter le SYMBHI par téléphone au 04 56 33 30 23 ou au 06 63 33 61 76 ou par mail violaine.pascal@symbhi.fr

SYMBHI SAGE environnement

RECENSEMENT MILITAIRE (APPELE AUSSI RECENSEMENT CITOYEN)

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative. Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté.

Quand faut-il faire le recensement militaire ? Si vous êtes né français, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit. Si vous n'avez pas fait votre recensement dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même. Pourquoi faut-il faire le recensement militaire ? Il est obligatoire de faire le recensement militaire. Cela vous permet :

- D'obtenir une attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.

- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.

- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement).
- Quelle démarche à suivre ? La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile. Vous devez fournir les documents suivants :

    - Carte nationale d'identité ou passeport valide
    - Livret de famille à jour

La mairie remet au jeune une attestation de recensement après la démarche.

en bref

Gites de tourisme

Taxe de séjour

Tout particulier propriétaire d'un bien habitable peut proposer à la location une chambre d'hôtes avec les commodités d'usage et le petit déjeuner, ou un meublé de tourisme. C'est une activité professionnelle de nature commerciale ou agricole, qui peut être exercée toute l'année ou à la saison.

L'ouverture d'un gite de tourisme passe par une déclaration en mairie et une affiliation à la Sécurité Sociale.

Les touristes règlent la taxe de séjour au loueur, suivant un barème établi en fonction du nombre de nuitées et de personnes, ajoutée à une part forfaitaire établie par le territoire et l'état.

La part locale de la taxe de séjour est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique sur tout le territoire de la SMVIC (communauté de communes).

Plus d'informations sur le site intercommunal : **http://tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr.**

élections

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Les prochaines élections sont les élections départementales et régionales. Elles se dérouleront en deux tours :

- 1er tour le dimanche 13 juin

- 2ème tour le dimanche 20 juin

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SE MODERNISENT

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté modernise ses points d'apport volontaire et augmente la capacité d'ouverture des Moloks.
Ces nouveaux dispositifs, déjà en place au niveau de Morette, sont entièrement conçus en France et sont écoresponsables : ils ont une durée de vie accrue, sont recyclables et fabriqués à partir de matières issues de produits recyclés.

Pour rappel, le rejet sauvage de déchets est interdit, même pour les déchets verts et même sur terrain privé ! Préservons la nature, elle est si belle !!!

N'OUBLIONS PAS LES DECHETTERIES !

Les déchetteries accueillent pratiquement tous les déchets et en particulier ceux qui n'entrent pas dans les conteneurs des points d'apport volontaire : les déchets verts, les matériaux ferreux et non ferreux, les gravats.

Pour contacter l'accueil des déchetteries intercommunales :

04 76 38 66 03 ou contact.dechets@smvic.fr

Déchetterie mobile à Poliénas (place du village/école) les mercredis 7 avril, 12 mai et le 9 juin, de 10h30 à 12h30 et de 13h à 16h, mais attention, déblais, gravats et déchets verts non admis.

3 déchetteries à votre service

VINAY

Lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

Mardi et vendredi de 13h30 à 18h

Samedi de 9h à 18h

ZA les levées, 38470 Vinay

SAINT-QUENTIN SUR ISERE

Lundi de 14 à 18h

Mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

ZA du Gouret, 38210 Saint-Quentin sur Isère

SAINT SAUVEUR

Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi et Vendredi de 13h30 à 18h

Samedi de 9h à 18h

Route de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur

Attention, les 3 déchetteries sont fermées les jours fériés.

LA RESSOURCERIE

La dépose d'objets à destination de la ressourcerie se fait sur le site de la déchèterie de Saint-Sauveur, (atelier joignable au 04 57 33 50 01). La ressourcerie récupère, démantèle et valorise les objets apportés en déchetterie par les usagers. Elle est gérée par l'association PA-ISS qui valorise les objets apportés soit par leur démantèlement (séparation des différents matériaux recyclables), soit par leur réparation ou rénovation.

Les objets rénovés et recyclés sont ensuite disponibles à la revente à bas prix dans les lieux suivants :

- **Magasin Altermag à Saint-Sauveur**, route de Grenoble. 04 86 11 04 63 Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h30 du mardi au samedi.
- **Magasin Altermag et atelier couture à Saint-Marcellin**, 39 grande rue. Ouverture de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du mardi au samedi.

CHANTIER FIBRE OPTIQUE

Une société mandatée par Isère Fibre (société déléguée par le Conseil Départemental), a commencé à déployer en mars des câbles de fibre optique au centre du village, et plus particulièrement dans les quartiers de la Pératière, de la Combe du Moulin, du Moulin et à Muzias. Ces câbles utilisent les mêmes cheminements que ceux destinés au téléphone : ils sont enterrés comme à la Pératière ou aériens au chemin de l'église.

Le déploiement actuel correspond à la phase 2 du projet prescrit par le Conseil Départemental. Il se poursuivra en avril. Viendront ensuite les raccordements de ces câbles de «quartier» au câble principal traversant le village le long de la D153, et au pied des habitations (phase 3). Cette dernière opération, très minutieuse, consiste à souder des centaines de fils dont l'âme centrale mesure la taille d'un cheveu !

L'activation du réseau de fibre optique est programmée pour 2022. Les bâtiments communaux, les industriels (Capifil) seront raccordés en premier. Vous pourrez ensuite contacter votre opérateur Internet pour lui demander un accès Internet à très haut débit (THD). Il «tirera» le dernier câble qui ira de la rue jusqu'à l'intérieur de votre habitation.

Notez bien qu'il n'y a pas obligation de se connecter à la fibre optique et que vous pouvez faire jouer la concurrence pour choisir votre opérateur, en particulier pour la mise en place du raccordement de votre box à la ligne extérieure : cette opération peut être payante, en particulier si l'opérateur ne souhaite pas ou ne peut pas utiliser les fourreaux existants.

nouveau

Un écrivain public à Cras

Madame Irène Laurent, jeune retraitée de la fonction publique démarre à Cras une nouvelle activité : Ecrivain Public. Installée dans le quartier de la Pérola, elle propose une assistance pour toutes démarches administratives pour lesquelles vous rencontrez des difficultés comme :

- Rédiger des courriers administratifs destinés aux impôts, la CAF, les assurances, etc.

- Procéder à toutes les demandes et déclarations désormais dématérialisées sur Internet

- Etablir un CV ou une lettre de motivation pour une recherche d'emploi

- Relire et corriger des courriers, articles, discours, etc.

L'écrivain public est tenu au secret professionnel. Il respecte l'entière confidentialité de ses entretiens.

C'est un prestataire de «services à la personne» : les coûts de son intervention peuvent prétendre à une réduction d'impôt.

Madame Irène Laurent accepte de venir chez vous si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer (en respectant les règles sanitaires liées à la Covid 19).

Plus de renseignements : ep.irenelaurent@gmail.com ou au 06 78 28 85 05.

NOS PETITES CRASPOUILLES

Ce mois-ci les enfants de nos écoles abordent une multitude de sujets, nous assistons peut être à la naissance de la future «Crazouillette».

TENNIS par Mathis & Valentin

Depuis le 22 mars, nous pouvons enfin reprendre le sport en extérieur. Nous avons commencé le tennis sur le terrain à côté de l'école. Pour la première séance, nous avons fait un exercice de dribble et de jonglage pour s'habituer aux balles et à la raquette. Pour le deuxième exercice, un élève devait taper la balle avec la raquette et faire passer la balle dans un cerceau. Nous sommes surtout très contents de reprendre le sport !

ULYSSE par Nolan, Corentin & Mylan

Nous travaillons depuis le début de l'année sur Ulysse. La maîtresse nous lit tous les matins un épisode. En tout, il y a 100 chapitres.

On apprend beaucoup de choses sur la mythologie grecque. On aime bien, il y a plein d'aventures. Il y a aussi des dessins dans chaque dessin. Cette histoire va sûrement nous servir plus tard en 6ème.

SCRATCH ET LES ATELIERS par Mélanie,Léane & Anaïs

Scratch est un logiciel de programmation que l'on utilise à l'école sur les ordinateurs. C'est un atelier que l'on fait souvent le jeudi ou le vendredi. Nous devons faire des animations, en plaçant des icônes. Nous devons réfléchir et nous creuser la tête. Ce n'est pas facile, mais nous aimons bien y travailler.

Nous faisons aussi des ateliers en mathématiques, en vocabulaire, en français, en découverte. C'est quelque chose que nous faisons par petits groupes ou tout(e) seul(e).

MEDITATION par Marwane & Anthony

Depuis le début d'année, nous faisons des exercices de « méditation » en classe. Comme exercice, il y a par exemple l'écoute : la maîtresse fait sonner le gong et quand on ne l'entend plus, on lève la main. Nous faisons aussi de la méditation corporelle et sur la respiration. Ça sert à se reposer, à se détendre et à mieux se concentrer. La plupart des élèves aiment faire ces exercices. Certains les utilisent même pour aider à s'endormir le soir.

MICHEL par Juliette & Colleen

Michel, l'employé communal de Cras, part à la retraite le 1er avril. Depuis très longtemps, à l'école, il nous rend de nombreux services comme : déclencher l'alarme pour les exercices incendie, stocker les bureaux pendant les grandes vacances, réparer le store quand nous le remontons trop haut, planter des fleurs au printemps et décorer le village pour Noël et plein de bricolages dans la classe... Il est super ! Merci Michel et bonne retraite !!

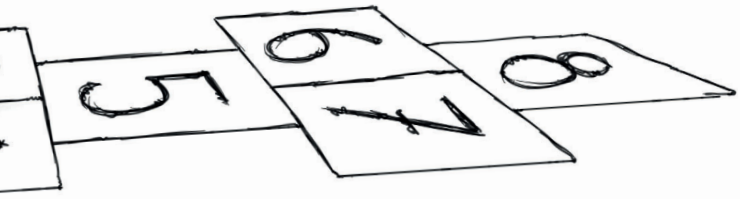

COVID par Cléa, Manon & Ambre

Au début de l'année, nous ne portions pas de masque. Il fallait juste se laver les mains. A force de les laver, la peau est toute sèche. En novembre, on a dû porter le masque toute la journée. C'est pénible, mais si on ne veut pas être malade, il le faut ! On espère surtout qu'on ne va pas être confinés de nouveau. On préfère être à l'école même masqués !

LES FORCES par Julia, Juline & Ana

En janvier, nous avons commencé un travail en classe : les forces. Ce sont les qualités que nous avons en nous et que nous pouvons utiliser pour nous ou pour le groupe. Ce projet consistait à trouver des forces, non seulement pour soi-même, mais aussi pour les autres. Nous avons pioché le nom d'une personne et nous devions découvrir ses forces secrètement. Nous n'avions qu'une semaine. Puis nous lui avons révélé les forces que nous lui avions trouvées : ils étaient émus, touchés, surpris, joyeux ou même étonnés. Un peu plus tard, nous avons fait un arbre où nous avons accroché une branche chacun avec nos forces personnelles. Ce sont les forces de notre classe. Il y en a 24, que tout le monde, adultes comme enfants, a et utilise plus ou moins, comme : courage, créativité, curiosité, gentillesse, gratitude, honnêteté, humilité, humour, joie de vivre, intelligence sociale, optimisme, prudence, sagesse, maitrise de soi ou travail d'équipe ... Alors, appuyez-vous sur vos forces et celles des autres pour être heureux !

LA FRESQUE par Hailie, Adan & Malo

L'année dernière, nous avions collecté beaucoup de bouchons en plastique pour faire une fresque mais nous n'avons pas pu la faire car il y a eu le covid et le confinement. Cette année, nous avons pu faire une fresque sur le Vendée Globe. Elle sera utile pour la couverture de notre livre numérique raquette et faire passer la balle dans un cerceau. Nous sommes surtout très contents de reprendre le sport !

LA ROUTE DE LA NOIX

La commune de Cras a proposé à SMVIC (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), au département de l'Isère et aux communes voisines (Tullins, Morette, Chantesse, l'Albenc,Vinay...) d'engager une réflexion concernant la création d'une piste cyclable en site propre (séparée, à distance des voitures) permettant d'effectuer, en toute sécurité, les « derniers kilomètres » par un moyen de transport écologique, en l'occurrence le vélo ou le VAE (vélo à assistance électrique), afin de remplacer, quand cela s'avère possible, l'usage de la voiture.

Cette piste cyclable, dont le tracé est dans le sens longitudinal de la vallée, correspond à la majorité de nos déplacements, et permettrait de relier les différentes communes du sud Grésivaudan, entre Tullins et Saint-Marcellin soit 26 km au total et 205 m de dénivelé. Aujourd'hui seulement 1% de nos déplacements se font en vélo alors que nous utilisons la voiture dans 72% des cas.

Les communes traversées ont en commun d'être dans la zone de production de la noix de Grenoble, nous avons donc appelé ce parcours **« la route de la noix »**

Cette piste cyclable serait à la fois utile aux habitants, pour se rendre en vélo à Tullins : Faire ses courses, se rendre à son travail, prendre le train ou encore aller au collège. Elle serait également un levier très utile pour mettre en valeur notre vallée et développer le cyclo tourisme et plus globalement l'offre touristique dans notre vallée (restauration, hébergement, gite, chambre d'hôte...)

LA ROUTE DE LA NOIX

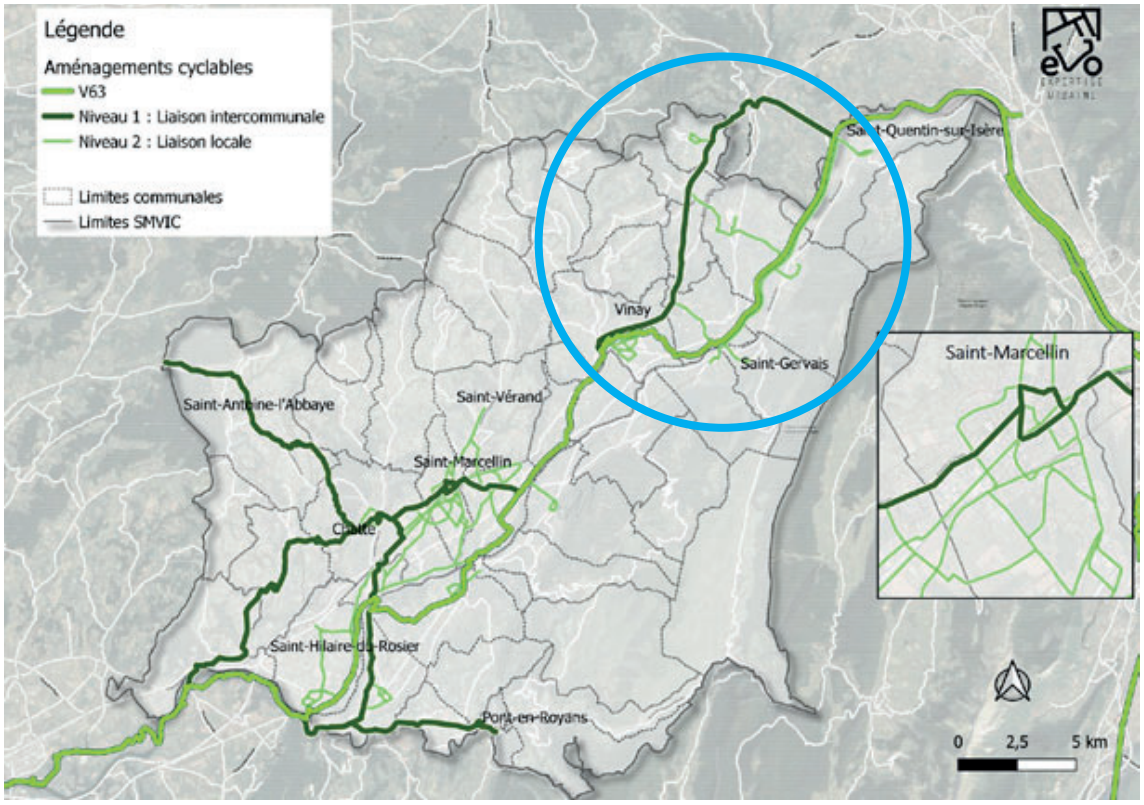

Le chemin sera encore long avant de pouvoir emprunter à vélo **«la route de la noix»**, mais au regard du changement climatique qui s'opère et des contraintes écologiques qui iront forcément en augmentant, il est de plus en plus évident que nous devont changer nos habitudes et utiliser pour chacun de nos déplacements, en fonction des contraintes, le moyen de transport le plus efficace. 52% de nos déplacements font moins de 3 Km, le recours systématique à la voiture n'est plus une solution, un aller / retour en voiture Cras / Tullins, coûte en moyenne 6€.

La route de la noix sera raccordée à la Véloroute 63 (qui longe l'Isère) au niveau de Tullins et de Vinay, et indirectement à la Via Rhôna, de nombreux parcours en boucle seront possibles.

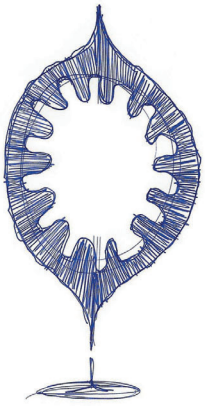

CHEZ NOS AGRICULTEURS

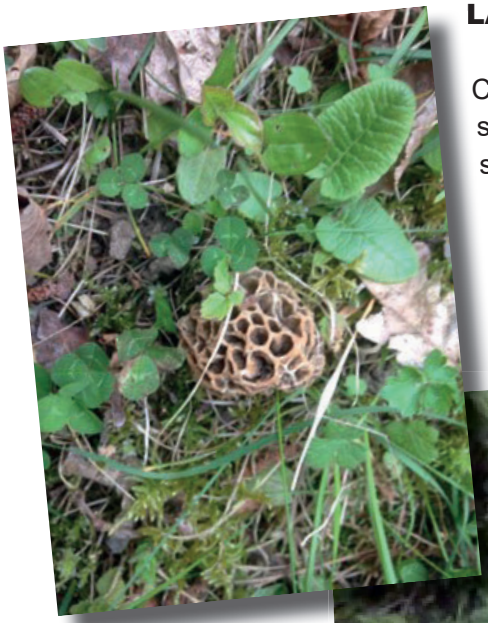

LA NATURE S'EVEILLE

C'est la sortie de l'hiver, le printemps pointe son nez avec ses perce-neiges, ses jonquilles, ses primevères et ses premières morilles. Les oiseaux semblent reprendre vie.

La faune sauvage se prépare à donner naissance à ses petits, la nature se réveille doucement. Les agriculteurs s'activent avec l'enthousiasme qu'on leur connaît et qui ne les a jamais quittés.

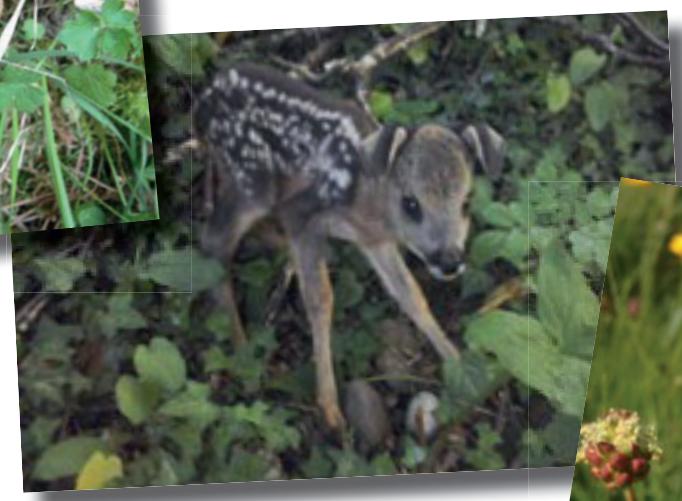

Malgré la pandémie, les foires agricoles supprimées, ils n'ont jamais cessé leurs activités pour subvenir aux besoins de tous.

Cette nouvelle saison démarre :

- Taille des arbres
- Plantations
- Apports organiques
- Engrais de fond
- Passages émousseuses
- Labours
- Travaux forestiers (abattage)
- Entretien des haies, des fossés
- Préparation des terrains pour les semis à venir (orges, prairies, maïs, tournesol, soja)
- Entretien des parcs : les bêtes encore à l'étable ont hâte d'aller brouter l'herbe tendre et fraîche de nos pâturages cralin

Tout cela participe à l'entretien et à la mise en valeur de notre belle campagne.

DANS LES NOYERS

Pour la 5ème année consécutive, une majeure partie des vergers de noyers de la commune de Cras et une partie de la commune de Chantesse seront de nouveau protégés par une méthode de bio-contrôle contre le carpocapse des noix : la confusion sexuelle.

Le principe de la confusion sexuelle est de saturer l'air de phéromones sexuelles de la femelle du carpocapse à l'aide de diffuseurs. Les mâles ne retrouvent pas les femelles pour s'accoupler. Il n'y a pas de descendance donc peu de dégâts sur les noix.

Cette pratique est déjà utilisée sur plusieurs espèces fruitières, en vigne et contre plusieurs ravageurs de la famille des lépidoptères. Elle est aussi utilisée contre la pyrale du buis !

Elle est bien sûr utilisable en agriculture biologique comme en conventionnelle.

Les résultats sont encourageants. La technique qui prédomine sur la commune est le Chekmate Puffer CM-O, avec 2 à 3 diffuseurs/ha.
Quelques parcelles vont être sous protection d'une autre méthode : le Ginko Ring.

Le principe reste le même, mais avec des diffuseurs différents au niveau forme et nombre (100/ha).
Début avril, des essais de pose de ces diffuseurs par drone vont être réalisés sur 3 parcelles à Cras.

Ces solutions ne règlent pas tous les problèmes dans les vergers et il y aura encore potentiellement des traitements pour lutter contre les maladies avec de la bouillie bordelaise (utilisable en agriculture biologique) ou pour appliquer des engrais foliaires.

Cette réflexion et son utilisation demandent une forte remise en question dans la gestion des vergers, aussi bien au niveau technique, organisationnel que financier. Elles montrent la volonté des nuciculteurs de Cras d'avoir une agriculture respectueuse de son environnement tout en maîtrisant au mieux l'outil économique que représentent nos exploitations agricoles.

LUTTE CONTRE LA GRÊLE

Depuis 2014, une association regroupant quelques agriculteurs de Cras, Notre Dame de l'Osier, Chantesse, La Rivière et Poliénas lutte contre la grêle. La technique consistait à tirer des fusées pour ensemencer des nuages avec des microparticules de sulfate de calcium, l'objectif étant de limiter la formation de grêlons responsables de dégâts.
Les interventions étaient réalisées par les agriculteurs bénévoles, en fonction de leurs observations des cellules orageuses et des prévisions de météo France.
D'excellents résultats ont été obtenus depuis 2014, notamment en juin 2017, où les tirs ont empêché des dégâts sur les cultures, jardins, voitures et habitations. Lors du violent orage de 15 juin 2019, cela a limité les dégâts sur le centre du village sans malheureusement les éviter.

La société qui fournissait les fusées a arrêté la fabrication de celles-ci. Une nouvelle solution nous est proposée avec la société Selerys. Le principe est basé sur un radar de détection sur 60km, qui transmet en temps réel le risque orageux. La technique d'ensemencement des nuages reste la même mais avec des ballons à l'hélium (solution de lutte active intégrée Laïco) à la place des fusées.

Vachement bien !

Nos amies les vaches entretiennent les coteaux et paysages, elles contribuent à notre alimentation (lait , viande). C'est pourquoi nous avions envie de les mettre à l'honneur en leur dédiant un article dans chaque Crazette en vous présentant une race et ses caractéristiques.

Pour ce premier article, nous vous présentons l'ABONDANCE, une race qui était encore présente dans notre village dans les années 70-80.

L'**Abondance** est une vache de race laitière. Elle a une mamelle haute, bien attachée et des trayons courts et fins.

Sa robe : rouge acajou, pie, le blanc étant limité à la partie inférieure du corps, à la tête (généralement avec des lunettes qui protègent les yeux contre les rayonnements) et aux extrémités des membres, muqueuses de couleur rose à marron, cornes généralement claires.

Sa hauteur : au garrot 140 cm pour les femelles, 150 cm pour les mâles, son poids : adulte 600 à 750 kg pour les femelles, et 850 à 1100 kg pour les mâles.

L'effectif en France dans les années 2000 serait d'environ 55000 animaux pour 5000 élevages.

Sa production moyenne de lait est de 5254kg de lait en 292 jours.

Appartenant au groupe des races « Pie rouge de Montagne », l'Abondance s'est adaptée aux conditions d'élevage d'une zone au relief tourmenté et au climat rude, pour devenir un animal particulièrement rustique et résistant. Un village situé dans les alpes du nord (Haute Savoie) dans la vallée du Haut Chablais lui a donné son nom.

Du fait de ses conditions d'élevage et de la qualité de son lait, la race participe à la fabrication de fromages de renom : Reblochon, Abondance, Beaufort, Tomme des Bauges, Tomme de Savoie, Emmental de Savoie, bleu du Vercors Sassenage..

Elle serait arrivée dans les Alpes avec les Burgondes au Vè siècle. Elle a été sélectionnée pour ses aptitudes grimpeuses et de production de lait dans les zones très difficiles de « haute montagne ». Elle commence à se faire un nom au XIIe siècle, lorsque les moines de l'abbaye d'Abondance la choisissent comme partenaire de défrichage des alpages du Chablais. D'abord appelée Chablaisienne, la race devient **Abondance** lors de la création du herd-book en 1891.

L'**Abondance** est actuellement présente dans plus de 15 départements français, en majorité en région Rhône-Alpes et dans le Massif Central, mais également dans les Pyrénées et les Vosges. La race Abondance est présente au Canada, en Amérique du Sud et au Proche et Moyen Orient.

Extrait du livre : « Races bovines de France », France UPRA Selection , et Institut de l'élevage, aux éditions guides France Agricole.

Dans la prochaine Crazette, nous vous présenterons la vache de race AUBRAC.

MAISON DES FAMILLES

Vous vous posez des questions ou traversez un moment difficile, vous êtes confronté à un problème d'addiction ou de violence. Des permanences sont assurées par la maison intercommunale des familles située 7 rue du colombier à Saint Marcellin (tel 04 56 33 30 20). Toute une équipe se mobilise pour vous accompagner, vous écouter et/ou vous orienter, avec ou sans rendez-vous. C'est gratuit, confidentiel et libre d'accès.

Ligne d'écoute : pour répondre aux interrogations et soutenir les habitants du territoire en cette période de crise sanitaire (angoisse, stress, isolement...), la maison intercommunale des familles maintient sa ligne d'écoute : Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h.

Point Virgule est un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui propose un accueil et un accompagnement pour toute personne concernée par une problématique addictive (avec ou sans substance). Les jeunes de 12 à 25 ans peuvent être reçus dans le cadre du dispositif Consultations Jeunes Consommateurs (CJC). Les mineurs peuvent venir sans autorisation parentale. L'entourage peut également être reçu dans un espace de parole différencié.
Les consultations sont gratuites, anonymes et confidentielles. Accueil sur rendez-vous (attention, numéro spécial 04 76 17 21 21) le lundi et le mardi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Passerelle Santé : Vous vous posez des questions, vous traversez un moment difficile, nous vous accueillons pour en parler. Qu'il s'agisse de soucis relationnels, familiaux, de difficultés liées à l'alimentation ou au tabac. Accueil sans rendez-vous les mercredis et jeudis de 14h à 17h.

Aide et information aux victimes : Permanence (psychologique et juridique) hebdomadaire. Aide et information aux victimes d'accident, d'agression, de violence conjugale, de harcèlement. Consultation sur rendez-vous le mercredi matin de 9h à 12h.

Mal être des jeunes et conduites à risques : Un professionnel accueille les jeunes de 12 à 25 ans ou leurs parents en toute confidentialité. Consultation sur rendez-vous le lundi matin de 9h à 12h.

Jeunes en milieu rural : La période sanitaire dans laquelle nous vivons depuis plus d'un an n'a fait qu'accentuer le mal être, particulièrement celui des jeunes. Dans son rôle de soutien à toute personne rencontrant une situation difficile, et afin d'être au plus près de celles et ceux qui ont besoin d'aide, la maison intercommunale des familles a lancé un projet tout à fait innovant intitulé «Jeunes en milieu rural». Ainsi, la maison des familles ira à la rencontre des jeunes du monde rural. Les équipes dédiées se déplaceront à bord d'un bus. Il s'agira en quelque sorte d'une maison des familles hors les murs.

NOUVEAU TRANSPORT SCOLAIRE

UN NOUVEAU TRANSPORT SCOLAIRE A CRAS

De nombreux enfants de notre village estimaient que le transport scolaire était trop monotone, un peu triste, pas très drôle. Le village de Cras s'est donc attelé à ce sujet et a formé une commission de réflexion interdisciplinaire afin de faire évoluer cette situation problématique.

Le résultat de ce long travail de réflexion (2 ans d'étude depuis la première esquisse) est le **Roller Craster,** un service de transport scolaire de nouvelle génération, rapide, pratique et ludique, qui vous emmènera de Cras (Mairie) à Tullins (Centre-ville & Collège Condorcet) en passant par Morette (Ecole / Mairie). Grâce au Roller Craster vos enfants seront tous les matins ravis d'aller à l'école !

Le Roller Craster dans la descente entre Morette et Tullins

Totalement écologique le **Roller Craster** sera alimenté en électricité grâce aux capteurs solaires qui vont être installés très prochainement sur le toit de l'atelier **Aplomb**, sa structure faite de bois et de métal a été réalisée en bois local (du Vercors et de Chartreuse) et avec les anciens rails, mis au rebut, du petit train de la Mure.

Le nouveau transport scolaire de Cras

Comme vous l'avez certainement remarqué, le Roller Craster est actuellement en phase de test, il sera totalement opérationnel pour la rentrée scolaire de Septembre 2021, encore un peu de patience et vous pourrez l'utiliser. Sa longueur totale est de 6.7 km, sa vitesse est au maximum de 127 Km/h, il comporte 3 lanceurs magnétiques, 4 vrilles et 2 loopings.

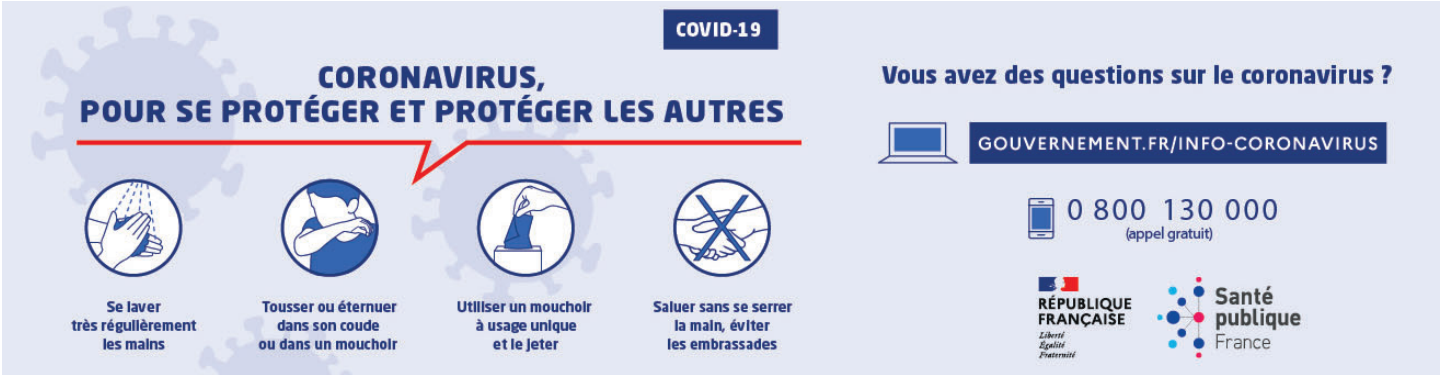

L'AUTRE

Association humanitaire à CRAS

On espère que vous et vos proches allez bien dans cette période difficile
De notre côté, on essaye d'œuvrer malgré le contexte !

À la Maison du Cœur la vie suit son cours !

Après le départ des grands (pour de nouvelles aventures) : **8 nouveaux pensionnaires sont arrivés à la Maison du Cœur**
Il y a maintenant 36 enfants

Les nouvelles

Hadia, la directrice, vient de donner naissance à son 3ème enfant : Moctar !

À bientôt !

Don en ligne : https://www.helloasso.com/associations/association-l-autre
Don par chèque : 95 chemin de la combe billard 38210 CRAS

Plus d'info : www.assoclautre.wixsite.com/lautre

APLOMB
Formation à l'écoconstruction et à la restauration du patrimoine

Aplomb et le bâtiment annexe du four à pain

Aplomb continue son chantier pour réaliser un fournil derrière le four et une placette devant ! Le gel nous a obligés à stopper le travail de maçonnerie pour nous lancer vers une cloison à pans de bois et un plancher en solives de châtaigner. Par ailleurs, nous avons augmenté le débord de toiture pour permettre aux visiteurs de s'abriter de la pluie.

Atout Cras !

Attente, désolation, résignation : Atout Cras courbe le dos comme toutes les autres associations, mais ne rompt pas. Quelle joie d'avoir pu à nouveau se revoir ce samedi 6 mars, même un court instant, même à distance, autour du four à pain et des fournées réalisées par Annie, Dominique et Michel, d'avoir partagé les odeurs du pain et des gâteaux, les nouvelles du village, celles des familles et plus particulièrement celles de nos aînés.

Les Pérolatières, pour la seconde fois, ne pourront se dérouler, même à l'extérieur, puisque les règles du nouveau confinement limitent à 6 le nombre de personnes pouvant se rassembler.

Que cette période, que cette longue période s'arrête vite, une bonne fois pour toutes, et que nous puissions toutes et tous vivre à nouveau des moments festifs, apporter un nouveau souffle au village, dans le partage et la convivialité.

Le club de karaté a repris un rythme de croisière malgré les règles strictes qui s'appliquent, en particulier le couvre-feu qui n'autorise pas des entraînements en fin de journée. Aujourd'hui, le club organise toutes les semaines quatre entraînements en extérieur le week-end, et un entraînement par visio-conférence dans la semaine. Même si l'on est loin des onze entraînements hebdomadaires du passé, les pratiquants ont pu reprendre une activité régulière et même participer à un examen de grade en début d'année.

Passage de grade en extérieur pour les karatékas de Cras

Du côté des compétitions, c'est bien évidemment le calme plat. Les karatékas Crâlins ont toutefois pu participer à un tournoi technique régional par vidéo. Les excellents résultats du club, qui arrive premier à cette compétition avec neuf médailles d'or, n'ont pas fait oublier que les athlètes ne sont pas prêts de fouler les tatamis de compétition, en tout cas pas cette saison sportive.

Deux athlètes confirmées du club, **Manon Colombin** et **Natacha Barbarin** ont donc profité de cette accalmie de compétition pour entamer une formation d'encadrant sportif.

Manon Colombin & Natacha Barbarin en formation DIF avec Zakariya Taguigue, responsable des cadres de karaté

Elles préparent à l'heure actuelle le Diplôme d'Instructeur Fédéral de Karaté (DIF), une formation qui leur permettra, si elles sont reçues à l'examen, d'encadrer des cours de karaté en autonomie. Déjà fortement impliquées en tant qu'assistantes, coaches et arbitres, elles se préparent à rejoindre une équipe pédagogique impatiente d'avoir cette relève pleine de jeunesse.

WATTISERE : LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Wattisère, c'est une aventure énergétique citoyenne sur notre territoire. Une aventure qui regroupe des passionnés, engagés pour l'avenir. En lien avec la mairie de Cras, Wattisère se prépare à poser sur le toit SE du bâtiment Aplomb une centrale photovoltaïque qui sera reliée au réseau électrique. La société citoyenne a retenu au total une dizaine de toits dans un secteur allant de Tullins à Vinay.

Le coût global de l'ensemble de la première tranche de travaux est estimé à 520 000 €, comprenant études, travaux, raccordements, assurances et ... imprévus. Cette première tranche de travaux est scindée en deux, la partie à financer sur 2021 étant de 251 000€ pour 6 toitures (4 toitures s'ajouteront en 2022 pour arriver au total de la première tranche, dont des installations de taille importante).

Surface de panneaux solaires photovoltaïques totale installée à terme : 2 000 m2. Production attendue : 440 MWh/an, équivalente à la consommation d'environ 110 foyers de 4 personnes, hors chauffage.
La souscription permet d'obtenir des prêts bancaires et des subventions (région, état) pour financer ces dix projets. Vous pouvez à minima souscrire une action de 50€, et plus si vous le souhaitez.

LA FÊTE DU LIVRE 2021

La cinquième édition de la Fête du Livre de Cras – Morette – Poliénas, que nous avons dédiée à la Bande dessinée, cette fameuse BD, est en préparation depuis le mois de septembre. 20 classes (plus de 450 élèves), réparties sur 11 communes ont répondu à l'invitation. Comme à chaque biennale, ils terminent en ce moment l'écriture de leur livre de classe, qui sera très prochainement imprimé. Ces centaines d'ouvrages seront remis aux enfants et à leur famille lors d'un point d'orgue de l'évènement, c'est à dite à la salle des fêtes de Cras le samedi 29 mai.

Nous sommes, à l'heure où nous rédigeons ce texte, préoccupés par la situation sanitaire actuelle liée à la Covid 19. De fait nous ne sommes pas certains de pouvoir maintenir la partie festive de notre évènement sur les trois communes fondatrices.

Cependant nous nous sommes engagés, si toutes les interdictions actuelles ne sont pas levées, à offrir à chaque élève une édition du livre qu'il aura créé avec sa classe. Les remises des ouvrages se dérouleraient dans chaque classe en fin de saison scolaire, et il n'y aurait pas d'évènement festif. Il serait demandé aux maires des communes et aux responsables de la FdL d'être présents à la remise des ouvrages.
Gageons que ce «plan B» ne soit pas mis en œuvre, que notre évènement soit festif et qu'il soit vécu avec beaucoup de joie, dans la bonne humeur.

NOTRE HISTOIRE :
COLLECTE PARTICIPATIVE 1939-1945

Le département de l'Isère lance à compter du 1er février 2021, une grande collecte participative d'objets et de documents de la période 1939-1945 organisée par le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.
A l'heure où les derniers témoins disparaissent, il s'agit pour le musée, en tant qu'institution publique, de conserver pour les générations futures, la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale à travers les témoignages inestimables que sont les objets, les photographies ou les documents qui portent autant sur la vie quotidienne des isérois que sur les faits historiques.

C'est pourquoi le musée recherche plus particulièrement des objets ou des documents illustratifs :

- Du quotidien des foyers entre 1939 et 1945
- De l'histoire des prisonniers de guerre entre 1939 et 1946
- Des premières années du conflit entre 1939 et 1942.

Plus d'informations sur le site www.collecte39-45.isere.fr ou en mairie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait d'un communiqué de presse du Préfet de l'Isère en date du 26 mars 2021

DEPARTEMENT DE L'ISERE SOUS SURVEILLANCE RENFORCEE

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé hier, jeudi 25 mars 2021, que le département de l'Isère était placé sous surveillance renforcée en raison de la recrudescence des cas de contamination par la COVID-19.
En effet, ces derniers jours les indicateurs sanitaires du département de l'Isère se sont dégradés.

A ce jour le taux d'incidence dans le département de l'Isère est de 264,4 cas pour 100 000 habitants. Cela constitue une hausse de 9 points en une semaine. Le taux de positivité est, quant à lui, de 8,4%. Par ailleurs, 638 personnes sont actuellement hospitalisées, dont 75 en réanimation.

Afin de freiner la propagation du virus et d'inverser l'évolution de la courbe, le préfet de l'Isère a décidé de prendre de nouvelles mesures de protection, par arrêté préfectoral du 26 mars 2021.

Ainsi, à compter de samedi 27 mars 2021 à 00h00, la consommation d'alcool est interdite sur les voies et espaces publics, tous les jours, entre 18h00 et 06h00 dans tout le département de l'Isère.

Au-delà des mesures réglementaires présentées ci-dessus, le préfet tient de nouveau à appeler à la responsabilité de chacun. Cet effort collectif est indispensable pour enrayer la propagation du virus et ne pas avoir à prolonger, voire à durcir encore ces mesures.